

Le droit d'avoir des droits

« Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie : vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale » (OTII, 281-282).

(...)

« Etre privé des Droits de l'Homme, c'est d'abord et avant tout être privé d'une place dans le monde qui rende les opinions significatives et les actions efficaces (...) Ce qu'ils perdent, ce n'est pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir; ce n'est pas le droit de penser à leur guise, mais le droit d'avoir une opinion »

H. Arendt, OTII, 281.

Arendt Hannah, L'impérialisme, vol. II (OTII), Origines du totalitarisme, Paris, Point-essais, 1972